

Environnement | La Rochelle : un projet de territoire urbain zéro carbone



Repousser les limites et surtout son empreinte carbone, tel est l'objectif de La Rochelle pour son futur. La cité de Jean Guiton ambitionne d'être la première ville littorale, exemplaire et pilote, à réduire de 50% son empreinte carbone à l'horizon 2030, pour arriver à une relative neutralité dix ans plus tard. Pour y parvenir, elle a postulé l'an dernier à un appel à projet de l'Etat concernant les territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA). Objectif : faire partie des 10 lauréats qui bénéficieront d'un coup de pouce financier de l'Etat pour mener à bien leur plan.

Intitulé « Vers un littoral urbain zéro carbone », le projet rochelais a pour ambition d'apporter des réponses aux questions climatiques urgentes comme la relation entre le carbone et l'océan, les mobilités durables, les énergies renouvelables, la rénovation du bâti public et privé pour l'efficacité énergétique et l'écologie industrielle avec le traitement des déchets et les circuits locaux de recyclage.

La Rochelle parmi les 24 finalistes

Historiquement parlant, La Rochelle est déjà très orientée sur les problématiques du littoral et du développement durable depuis quelques années, avec par exemple l'essor des transports doux, la création du site spécialisé dans l'éco-construction Atlantech, l'adaptation des stations d'épuration à des traitements écologiques, l'inclusion des marais comme zones tampons dans le cadre des plans d'actions contre les inondations, etc. Des projets avec des points de convergences qui amènent souvent à travailler ensemble différents services de l'agglomération et divers partenaires extérieurs, comme le pôle de recherche Atlantech ou le port maritime. L'idée est venue progressivement de travailler ensemble à un grand projet multi-domaines et multi-compétences pour aider La Rochelle à devenir une ville littorale du futur, c'est-à-dire qui limite son impact sur l'environnement dans ses usages quotidiens, de l'habitat aux transports. La Rochelle a donc vu une opportunité dans l'appel à projet de l'Etat lancé en 2017 consistant à développer des « territoires innovants soucieux d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en augmentant la durabilité du territoire ». Les lauréats seront dotés d'une enveloppe de 450 M€ sur dix ans pour mener à bien leur projet.

Mais la sélection est rude et longue. Le dossier de La Rochelle a déjà franchi la première étape en janvier, après

deux auditions en automne 2017. Sur les 113 candidatures présentées, elle fait partie des 24 projets toujours en lice ! Pour figurer parmi les dix lauréats finaux, La Rochelle devra faire face à des projets concurrents forts comme celui de Bordeaux Métropole, qui ambitionne de faire de sa cité la première ville à énergie positive ; le projet « Littoral + » porté par la région Occitanie sur les performances, l'économie et la résilience du littoral ; ou de Rennes Métropoles sur le développement des mobilités intelligentes.

Des études de faisabilité en cours

En attendant la prochaine présentation de dossier en 2019, l'Etat a délivré une enveloppe de 400 000€ à chacun des 24 lauréats de cette première phase pour affiner leur projet. Car les candidats devront présenter un nouveau dossier complété de fiches explicatives sur chacune des articulations du projet, avec des actions concrètes identifiées, des tableaux de financements, des modèles d'affaires et des lettres d'engagements des éventuels partenaires privés.

La Rochelle s'est donc lancée dans des études de faisabilité, techniques et financières, de ses projets. Sept comités de travail sont chargés de mener un état des lieux des besoins et des enjeux en sept lieux significatifs de l'agglomération, ayant des environnements géographiques et des tissus économiques, industriels et technologiques différents. Par exemple, sur la zone portuaire, des études sont en cours en vue de produire des énergies renouvelables sur site. Une éventualité qui soulève des interrogations comme : quels types d'énergies ? Un modèle unique ou pluriel ? Comment et où la stocker une fois produite ? Ces études ont également pour objet de répondre à des problématiques de vie quotidienne comme comment développer la mobilité en respectant l'environnement, comment inciter les propriétaires à faire évoluer leur bien immobilier en habitat durable ou encore comment gérer et recycler les déchets industriels. Autant de questions auxquelles les chargés d'étude auront à répondre d'ici septembre, afin de pouvoir monter le dossier Tiga entre la rentrée scolaire et les fêtes de Noël.

Impliquer professionnels et particuliers

En parallèle de ces études, l'agglomération cherche des partenaires privés prêts à s'investir financièrement et/ou techniquement dans cette démarche. Certains sont déjà identifiés comme le port maritime, l'université, le parc de recherche Atlantech et son labo Tipee, l'éco-réseau des entreprises de l'agglomération « Biotop », Alternatives Energies, EDF, Alstom, Lea Nature, l'Atelier du végétal...

L'agglomération aimerait également impliquer ses concitoyens, afin de les préparer aux changements des pratiques du futur. Le projet « Vers un littoral urbain zéro carbone » sera présenté à la Foire exposition de La Rochelle en septembre, via un stand et des animations didactiques. Un événement participatif – pour l'instant tenu secret – à l'intention des Rochelais devrait également avoir lieu en novembre, en partenariat avec des associations environnementales locales...

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 20/06/2018

[Url de cet article](#)